



CONFÉRENCE INTERCANTONALE  
DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE DE  
LA SUISSE ROMANDE ET DU TESSIN

Secrétariat général

Faubourg de l'Hôpital 68    Tél. 032 889 69 72  
Case postale 556    Fax 032 889 69 73  
CH-2002 Neuchâtel    [ciip@ne.ch](mailto:ciip@ne.ch)  
[www.ciip.ch](http://www.ciip.ch)

**Communiqué de presse du 5 octobre 2015**

## **Actions intercantionales de soutien à la culture en Suisse romande**

# **La CIIP inaugure une politique romande de soutien à l'édition, au livre et à la lecture et poursuit son soutien à la création théâtrale.**

**Lors de sa séance du 17 septembre 2015, l'Assemblée plénière de la CIIP a ouvert la première étape d'une politique de soutien public venant compléter les actions spécifiques de chaque canton et de l'Office fédéral de la Culture en faveur de l'édition et de la promotion du livre en Suisse romande. Elle prône également l'achat de livres par les écoles et les bibliothèques publiques dans les librairies locales. Parallèlement, elle confirme et prolonge son soutien à la création et à la diffusion théâtrales.**

Sur proposition de sa conférence des délégués aux affaires culturelles, la CIIP a décidé d'attribuer un soutien concerté et subsidiaire au développement de l'édition et à la promotion du livre et de la lecture en Suisse romande. Cette action s'inscrit ainsi en complément de nombreuses mesures cantonales, voire municipales, déjà en place, du soutien de la Confédération inscrit dans le Message sur la culture récemment adopté par le Parlement et de nombreuses initiatives originales proposées par des fondations privées.

À partir de 2017, la CIIP consacra annuellement près de trois cent mille francs à diverses mesures, gérées ou coordonnées par sa conférence des affaires culturelles :

- en veillant à l'harmonisation administrative entre cantons et à une meilleure coordination pour l'attribution d'aides ponctuelles à l'édition et aux associations de promotion de la lecture et de la littérature ;
- en établissant des conventions de subventionnement à l'édition, incluant le soutien aux collections de poche, sur la base de critères d'attribution encore à déterminer, pour des soutiens jusqu'à 50'000 francs par projet éditorial ;

- en accordant de même un soutien subsidiaire à la promotion de l'édition, au travers d'un fonds d'aide au développement de projets intercantonaux et interprofessionnels déjà existants ;
- et enfin en accordant un crédit d'impulsion de 40'000 francs pour la création d'une formation à distance et de supports électroniques de cours dans le domaine de l'édition numérique, en collaboration avec les associations professionnelles concernées.

D'autres mesures et moyens viendront compléter ultérieurement cette politique de soutien.

Dans l'immédiat, la CIIP a également promulgué des recommandations invitant les cantons membres à prendre, dans toute la mesure du possible et dans le respect des législations en vigueur sur les marchés publics, des dispositions soutenant **l'acquisition des ouvrages par les écoles et les bibliothèques publiques auprès des librairies locales** offrant un service professionnel de qualité (voir annexe).

Par la même occasion, l'Assemblée plénière de la CIIP a confirmé et prolongé son soutien financier au dispositif **Label+ Théâtre romand**, suite à l'évaluation très positive conduite après les trois premiers exercices. Association créée en 2010 par la Conférence romande des délégués aux affaires culturelles, *Label+ Théâtre romand* a pour but de promouvoir la création théâtrale professionnelle en Suisse romande en favorisant la production de projets d'envergure, conçus en vue d'une large diffusion tant en Suisse qu'à l'étranger. Ce dispositif prévoit l'attribution d'une aide financière d'un montant de deux cent mille francs, complétant les dispositifs de subventionnement existants, à deux projets de création sélectionnés au terme d'un concours biennal à deux tours. Moyennant quelques retouches à son règlement, *Label+ Théâtre romand* se voit ainsi renforcé et pérennisé, après avoir déjà soutenu six spectacles à ce jour.

---

## **La CIIP**

Fondée voici cent quarante ans, la CIIP est l'institution intercantonale de droit public chargée d'assurer la coordination et de promouvoir la coopération en matière de politique éducative et culturelle en Suisse romande. Le Tessin y est associé. La CIIP constitue la conférence régionale latine de la CDIP, sur la base du concordat intercantonal de 1970 sur la coordination scolaire. Son Assemblée plénière réunit les Conseillères et Conseillers d'Etat des huit cantons membres, en charge des Directions cantonales de l'instruction publique. Son secrétariat est établi à Neuchâtel et assume des fonctions d'état-major pour la Conférence et pour ses divers organes (voir <http://www.ciip.ch/>).

**La Conférence romande des chefs de service et délégués aux affaires culturelles** (CDAC) constitue l'un de ses organes permanents, traitant de l'ensemble des problématiques relevant de la coordination intercantonale et de la coopération entre cantons et avec la Confédération dans le domaine de la culture. La CDAC développe notamment les coopérations et les échanges dans le cadre des mesures de promotion culturelle, de sensibilisation à la culture et de formation culturelle non professionnelle, ainsi que d'aide à la création et à la diffusion sur le plan intercantonal voire international.

---

## **Contacts :**

### **Anne-Catherine Lyon**

Présidente de la CIIP, Cheffe du Département de la formation et de la jeunesse du Canton de Vaud, c/o Michael Fiaux, resp. communication : 021 / 316 30 65 - 076 / 583 71 12 / [michael.fiaux@vd.ch](mailto:michael.fiaux@vd.ch)

### **Olivier Maradan**

secrétaire général de la CIIP, Neuchâtel, tél: 032 / 889 86 30 - 079 / 797 11 77 / [olivier.maradan@ne.ch](mailto:olivier.maradan@ne.ch)

### **Jacques Cordonier**

président de la Conférence romande des chefs de service et délégués cantonaux aux affaires culturelles, Sion, tél: 027 – 606 45 55 - 079 – 402 36 41 / [jacques.cordonier@admin.vs.ch](mailto:jacques.cordonier@admin.vs.ch)

---